



Commune de Saint-Alban de Montbel

Compte rendu du Conseil Municipal du : 10 octobre 2016

Mme le Maire Annick Chevalier : Présidente de séance

Secrétaire de séance : MERCY Paul

Membres présents

BARDON Benjamin

DURET Sylvain

GRIMONET Henri

LEGER Luc

MERCY Paul

POUPENEY Annick

RENAUDIN Géraud

SENFT Catherine

SZLAPKA Jean

Membres absents et excusés

EMINET Bernard Paul – pouvoir à RENAUDIN Géraud

NOEL- LARDIN Patrick – pouvoir à GRIMONET Henri

SCHNEIDER Audrey – pouvoir à POUPENEY Annick

Membres absents non excusés

Néant

Ordre du jour

- Délibération pour approbation des statuts de la CCLA validés par le Conseil Communautaire du 22 septembre 2016
- Délibération pour le projet OPAC
- Délibération pour décision modificative budget
- Questions diverses

Début de la séance à 20h15

Avant d'ouvrir la séance

Madame le Maire propose le rajout d'une délibération pour l'embauche d'un CUI (Contrat Unique d'Insertion)

Approbation du CR du 05/09/16

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

1 – Délibération pour approbation des statuts de la CCLA validés par le Conseil Communautaire du 22 septembre 2016

Madame le Maire rappelle que les communautés de communes existant à la date de la publication de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) doivent se mettre en conformité avec ses dispositions relatives à ses compétences.

La révision des statuts de la CCLA est donc nécessaire pour prendre en compte au 1er janvier 2017, les nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Au-delà des obligations de réécriture liées à la loi NOTRe ce travail permet de toiletter les statuts de la CCLA qui depuis 1998, font l'objet d'un empilement d'arrêtés modificatifs portant avenant et qui pour certaines compétences montraient des incohérences.

Madame le Maire énumère les compétences obligatoires que la communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes. A savoir:

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires; schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur.
2. Actions de développement économique; création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme.
3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
4. Collecte et traitement des déchets de ménages et déchets assimilés.

La communauté de commune doit par ailleurs exercer, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires, les compétences relevant d'au moins 3 groupes sur les 9 proposés.

En ce qui concerne la CCLA, ses compétences optionnelles sont:

1. Protection et mise en valeur de l'environnement.
2. Politique du logement et du cadre de vie.
3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
4. Action sociale d'intérêt communautaire.
5. Assainissement.
6. Création et gestion de maisons de services publiques.

Enfin, les compétences facultatives exercées par la CCLA sont:

1. Petite enfance, enfance, jeunesse.
2. Secours, incendie.
3. Télécommunication, numérique.
4. Transports scolaires.
5. Équipements touristiques, espaces de loisirs et de détente.
6. Gestion du lac d'Aiguebelette et de ses abords.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

2 - Délibération pour le projet OPAC

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit délibérer pour le projet de création de 8 logements locatifs par l'OPAC de Savoie (Office Public d'Aménagement et de Construction) au bas

du lotissement du Grillon assorti d'un engagement budgétaire de 30 000 euros relatif à la participation de la commune aux travaux d'assainissement.

Madame le Maire informe le conseil municipal du fait que 8 locataires ont déjà fait connaître à l'OPAC leur souhait d'obtention prioritaire de ces logements.

Madame le Maire rappelle que ce projet comporte aussi un réaménagement des parcelles basses, peu entretenues pour la plupart et donnant une vision inesthétique de notre commune depuis la zone commerciale, ainsi que la création d'une voirie nouvelle qui permettra, après le déplacement des containers, l'aménagement de places de stationnement, désenclavant ainsi le lotissement et facilitant l'accueil des usagers de la salle polyvalente.

Le conseil municipal sera consulté et associé au choix de l'architecte ainsi que pour l'aspect architectural et esthétique du projet.

Madame le Maire évoque le côté social de ce projet qui par l'accueil de 8 nouvelles familles participera à la sauvegarde de nos écoles et nos commerces.

Madame le Maire rappelle que suite à l'obligation par le SCOT de mise en conformité de notre PLU dans les 3 ans à venir, les surfaces constructibles seront réduites à hauteur d'environ 50% et l'urbanisation aura le devoir de se recentrer sur les centres bourg et les "dents creuses" afin de densifier l'habitat; et que si comme le préconise la loi NOTRe, la CCLA prend la compétence urbanisme (PLU intercommunal), il est certain que les deux terrains jouxtant la mairie et propriété de l'OPAC feront l'objet d'une révision et passeront en zone à urbaniser.

Pour : 11 | Contre : 2 (POUPENEY Annick, SCHNEIDER Audrey) | Abstention : 0

3 – Délibération pour décision modificative budget

Madame le Maire expose au conseil municipal la demande de la Trésorerie de Pont de Beauvoisin nous sollicitant pour régulariser le budget 2016 par une délibération modificative.

A savoir:

- les dépenses de fonctionnement en D023 seront diminuées de 415,67 euros
- les recettes de fonctionnement en R002 seront augmentées de 415,67 euros
- les dépenses d'investissement en D040 seront diminuées de 591,96 euros
- les recettes d'investissement en R040 seront augmentées de 591,96 euros

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

4 – Délibération pour embauche CUI

Madame le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération pour lui autoriser à signer d'une part une convention avec l'état (CUI) et d'autre part le contrat à durée déterminée d'une durée initiale de 6 mois afin de palier l'absence de Madame TECHER, adjointe technique 2ème classe.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

Questions diverses

Énergies renouvelables

Monsieur GRIMONET Henri commente au conseil municipal sa réunion d'information avec l'ASDER (Agence Savoyarde pour le Développement de Énergies Renouvelables) concernant l'aide à la mise en place dans notre commune de moyens pour dans un premier temps contrôler nos consommations énergétiques.

Port communal

Le dossier de travaux de réhabilitation du port communal du Sougey ayant été déposé à la DDT (Direction Départementale des Territoires) service environnement, eau et forêt, nous attendons leur accord pour commencer les travaux.

Radar pédagogique

La préfecture nous fait savoir qu'elle nous réserve un radar pédagogique pour les mois de mars et avril prochain. Son positionnement sera défini en temps voulu.

Primes personnel communal

Madame POUPENEY Annick évoque l'instauration des primes pour le personnel communal suite à la nouvelle réglementation. Il est décidé de débattre de ce sujet lors de la prochaine réunion des adjoints.

Commission sécurité/civisme

Suite aux incivilités dont nous sommes victimes à répétition depuis un certain temps Madame le Maire propose la création d'une commission sécurité et civisme.

Réunion publique

Rappel est fait de la réunion publique du 27 octobre sur la signalétique et le nommage des rues de notre commune. Réunion à laquelle tous les élus sont vivement conviés.

Repas des aînés du 11 novembre

Cette année le repas des aînés se fera aux Lodges du Lac.

Taxes communales

Madame le Maire fait part au conseil d'un courriel reçu d'un administré au sujet de l'augmentation flagrante des taxes foncières et d'habitation. Madame le Maire expose sa réponse, rappelant que cette forte augmentation est majoritairement due à l'explosion de la part intercommunale, la part communale n'ayant volontairement que très peu été réévaluée par délibération du conseil municipal du 4 avril dernier.

Défibrillateur

Comme convenu Groupama assurances nous fera d'ici peu don d'un défibrillateur. L'emplacement de son installation reste à définir, probablement au niveau de la salle François Cachoud, en extérieur pour le rendre accessible à tous.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 novembre 2016 à 20h00

Fin du conseil municipal à : 22h15

Mme CHEVALIER Annick
Présidente de séance

Mr MERCY Paul
Secrétaire de séance